Surveillance et répression des communistes en Loir-et-Cher

Dans un département aussi rural que le Loir-et-Cher, de surcroît largement acquis, sous la Illème République, à une gauche modérée -tant radical-socialiste que socialiste- le communisme ne s'est que faiblement implanté. Aux élections de 1936, celles du Front Populaire, le parti communiste recueille plus de 10 % des voix dans seulement 5 cantons sur 24 -et moins de 5 % dans 10 autres¹. À l'automne 1940, au moment de reconstituer des archives qu'il déclare avoir détruites le 16 juin dans la panique de l'exode, comme fin août 1942, au profit de l'Intendant de police d'Orléans, le chef du service des Renseignements Généraux note que le « mouvement communiste a toujours été très faible dans le département » ; « isolés, sans liaison et sans chefs », les militants les plus actifs ont été en outre abandonnés par des adhérents et des sympathisants « repentis », en 1939, au lendemain du pacte germano-soviétique². En place depuis 1938, le commissaire Leboutet a eu le temps de se constituer un réseau d'informateurs - dont nous ne savons rien- qui lui permettent donc au cours de l'automne et de l'hiver 1940 de recréer un fichier « des individus connus comme ayant professé, dans le passé, des idées subversives » repris, semble-t-il, fin août 1942.

Le constat de faible implantation en Loir-et-Cher est semblable à celui des responsables communistes eux-mêmes, selon un « état d'organisation » dressé par un « Deschamps », animateur clandestin régional, et saisi par la police française en mai 1941. Cet « état », écrit vraisemblablement en avril 1941 et dont le destinataire n'est pas indiqué, rend compte de la situation « du parti » dans 3 départements : l'Indre-et-Loire, le Cher et le Loir-et-Cher. Les deux premiers sont notés en voie d'organisation dans les villes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Bourges et Vierzon, « le parti » étant absent des villes moyennes. En revanche, en Loir-et-Cher, le rédacteur expose « toute la faiblesse » communiste à Vendôme, à Romorantin et à Blois -la « vie » du parti dans cette ville étant notée « inexistante ». Le « camarade responsable Les... », bien que « très dévoué », ne sait pas « convaincre », néglige les ouvriers au profit des paysans et se trompe régulièrement de lieu et de jour de rendez-vous, si bien qu'aucune liaison n'est possible avec lui³. Le préfet pouvait à juste titre en conclure que le parti communiste éprouvait des difficultés pour recruter « des cadres aptes à diriger son action » 4 - 5.

De fait, entre novembre 1940 et janvier 41, la propagande communiste reste modeste : 5 diffusions de quelques tracts, 2 inscriptions à la craie, 5 collages de petits papillons -le tout sans grand retentissement puisque vite détecté et rendu invisible par les gendarmes ou les policiers. Un rapport RG du 11 avril 1941 attribue en outre une partie de cette propagande à des « *étrangers au département* » qui cherchent plus une « *publicité* » qu'une efficacité⁶. Des « *papillons* » dactylographiés trouvés à Noyers-sur-Cher et à Thésée, côté occupé de la ligne de démarcation,

¹ Avec au maximum 17 % (dans le canton de Vendôme)

² Ces constats figurent dans un rapport du commissaire Leboutet du 18 octobre 1940 - ADLC 1375 W 12 - et sont repris dans un courrier du même fin août 1942 - ADLC 1375 W 95

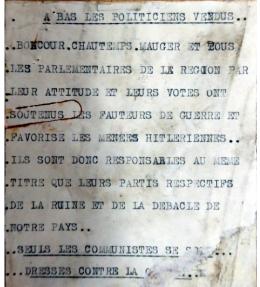
³ Une copie de cet « état » est transmise sous le sceau du Secret au préfet le 31 mai 1941 par le Secrétaire Général pour la police à Vichy (qui indique en juin 1942 que « Deschamps » s'appelle Octave Rabaté, arrêté par les Allemands) - Le militant « Les... » n'est pas identifié par le commissaire RG - ADLC 1375 W 94

⁴ Rapport du préfet pour mai 1941 - ADLC 647 W 1

⁵ Dans « *Les lendemains qui déchantent* », Philippe Buton tire des différentes archives des nombres d'adhérents surprenants dont, à vrai dire, la crédibilité peut être réservée pour le Loir-et-Cher : 791 en 1937 et 2750 en 1938

⁶ Rapport du commissaire Leboutet qui confirme en avril 1941 avoir « reconstitué le fichier du commissariat » - ADLC 1375 W 94

début novembre 1940 -une production peut être locale- témoignent de convictions militantes restées fidèles à la direction du parti, alors opposée à la guerre selon les consignes de Moscou :



MALGRE LES TENTATIVES DES CAMELIN
WEYGAND ET CO. MALGRE LEURS SOUTINS
AUX CARDES BLANCS FINLANDAIS, L'UNION
SOVIETIQUE GRANDIE ET PIUS FORTE QUE
JAMAIS CONNAIS DANS LA JOIE DES JOURS
DE PAIX.
.AVEC UN GOUVERNEMENT LU PEUPLE UN
PACTE FRANCO SOVIETIQUE SERAIT UN
CAGE CERTAIN DE PAIX.
L'URSS TRAVAILLE SANS CESSE POUR
ASSURER AU LIONDE UNEPAIX DURABLE.

À bas les politiciens vendus..

Boncour, Chautemps, Mauger et tous les parlementaires de la région par leur attitude et leur vote ont soutenu les fauteurs de guerre et favorisé les menées hitlériennes..

Ils sont donc responsables au même titre que leurs partis respectifs de la ruine et de la débâcle de notre pays...

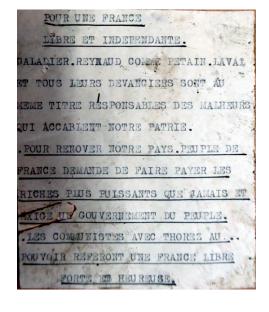
<u>Seuls les communistes se sont dressés contre la guerre.</u>

VIVE L'URSS CHAMPION DE LA PAIX.

Malgré les tentatives des Gamelin Weygand et compagnie malgré leur soutien aux gardes blancs finlandais et l'envoi de 2 millions d'hommes en Syrie qui amaigrissait à bonne fin notre front de combat, l'URSS grandie et plus forte que jamais connaît dans la joie des jours de paix...

AVEC UN GOUVERNEMENT DU PEUPLE UN PACTE FRANCO-SOVIÉTIQUE SERAIT UN GAGE CERTAIN DE PAIX...

L'URSS TRAVAILLE SANS CESSE POUR ASSURER AU MONDE UNE PAIX DURABLE.

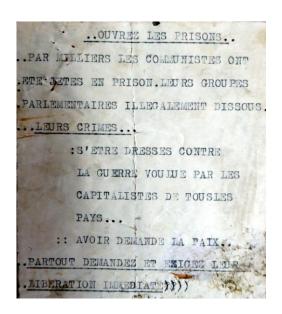


<u>POUR UNE FRANCE LIBRE ET</u> INDÉPENDANTE.

DALADIER. REYNAUD COMME PÉTAIN. LAVAL ET TOUS LEURS DEVANCIERS SONT AU MÊME TITRE RESPONSABLES DES MALHEURS QUI ACCABLENT NOTRE PATRIE.

Pour rénover notre pays peuple de France demande de faire payer les riches plus puissants que jamais et exige un gouvernement du peuple.

Les communistes avec Thorez au pouvoir referont une France libre forte et heureuse.



OUVREZ LES PRISONS

PAR MILLIERS LES COMMUNISTES ONT ÉTÉ JETÉS EN PRISON LEUR GROUPE PARLEMENTAIRE ILLÉGALEMENT DISSOUS. LEURS CRIMES...

> :S'ÊTRE DRESSÉ CONTRE LA GUERRE VOULUE PAR LES CAPITALISTES DE TOUS LES PAYS...

:AVOIR DEMANDÉ LA PAIX...

<u>PARTOUT DEMANDEZ ET EXIGEZ LEUR</u> <u>LIBÉRATION IMMÉDIATE.</u>

C'est peut-être pourquoi les Allemands ne semblent pas s'être particulièrement préoccupés d'une propagande communiste en Loir-et-Cher, essentiellement tournée vers la glorification de l'Union Soviétique, du « parti de Maurice Thorez », contre Vichy et la « guerre impérialiste pour le compte des capitalistes anglo-saxons »¹. Tout au plus ont-ils demandé, à la mi-décembre 1940, avec leur rude style habituel, « les mesures prises depuis l'armistice dans la lutte contre le communisme ». Leur suffit sans doute l'action de la police française - dont les rapports journaliers leur sont communiqués- appuyée, dès septembre 1940, sur une circulaire confidentielle à la gendarmerie et à la police, et sur un arrêté préfectoral du 17 décembre 1940 : la première recommande « d'agir en liaison avec les autorités allemandes toutes les fois que cela paraîtra nécessaire ou utile », le second ordonne que toute découverte de tracts « extrémistes » entrainera l'internement des communistes « notoirement connus »². C'est ce qui se produit fin janvier 1941 : 8 communistes sont arrêtés et internés à Beaumont-la-Ronce le 31 – opération immédiatement signalée aux occupants³...

Ainsi, l'administration préfectorale a tout lieu d'estimer qu'elle conserve le contrôle de la répression. D'ailleurs, à la mi-mars 1941, après un rapport favorable du commissaire RG, le préfet annonce à son secrétaire d'Etat qu'il a « décidé la libération » de 6 des 8 communistes internés. Sa façon d'aviser la Kommandantur indique toutefois qu'il a bien conscience des limites de son autonomie de décision : rédigé par ses services, le courrier originel qu'il lui adresse -prêt à l'expédition après traduction puisque dactylographié- porte la même mention que celui destiné à sa hiérarchie : « j'ai décidé la mise en liberté ... » ; mais le préfet a barré le paragraphe et joint une autre rédaction de sa main : « j'ai l'intention de les libérer... ». De la « décision » à l' « intention », il existe une distance comparable à celle du décideur à l'exécutant⁴.

Début avril 1941, une première demande des occupants révèle leur volonté de prendre en main la répression contre les communistes : ils se font communiquer, avec l'accord du ministre de Vichy, les archives et la liste des « *ex-adhérents* ». Le 10, l'administrateur principal de la

¹ Papillons collés et tract des jeunesses communistes à l'occasion du 1^{er} mai 1941 (« *jeunes français vous n'avez rien à gagner dans la victoire de l'un ou l'autre clan impérialiste* » - 1375 W 94

² Circulaire préfectorale confidentielle - ADLC 1375 W 91 / Arrêté préfectoral - ADLC 1375 W 1

³ Les tracts ont été distribués à Lunay, Thoré-la-Rochette, Mont-près-Chambord dans la nuit du 12 au 13 janvier 1941 - ADLC 1375 W 34

⁴ ADLC 1375 W 34

Kommandantur¹, sur un ton dénué de « cordialité », rappelle au préfet la nature de leurs rapports : « il ressort des rapports de police journaliers qui m'ont été transmis dans les derniers temps, que les enquêtes ont été faites concernant le parti communiste sans que jusqu'à présent j'aie été tenu au courant de résultats quelconques » ... Et de préciser qu'il attend -rapidement-les « résultats » en question avec « dorénavant tous les écrits de nature provocatrice ». La réponse du préfet à cette sèche mise en demeure ne fait que confirmer le constat : police et administration sont au service des occupants : « Je n'ai pas manqué de vous informer. (...) Je prends note de votre désir de recevoir, en trois exemplaires ou copies conformes, tous les écrits de nature provocatrice, tracts, ect... découverts et je vous indiquerai en vous les transmettant, le lieu et la date de la découverte, ainsi que le nombre trouvé. ²»

Les nombreuses perquisitions et arrestations d'avril 1941 dans la région de Romorantin³ témoignent d'une double volonté : celle des autorités françaises de conserver leur autonomie dans la répression des communistes et celle des occupants de marquer désormais leur maîtrise en ce domaine en utilisant les forces de l'ordre locales -en particulier la gendarmerie. Elles montrent aussi que l'entrée en clandestinité de militants communistes déjà anciens n'est pas encore aussi efficace que l'exigeront les instructions reçues. Connu depuis 1920 comme militant « acharné », Alfred Herpin, cultivateur de La Ferté-Beauharnais, arrêté le 12 avril, conserve ainsi chez lui « une assez grosse quantité de tracts de date récente » ... 4 Même perquisition fructueuse chez Louis Bonnet, quand, le 18 avril, les Allemands prennent l'initiative d'arrêter 13 personnes et de faire perquisitionner chez elles par la gendarmerie française de Romorantin. Les gendarmes trouvent chez cet ex-secrétaire connu de la section de Romorantin, outre des tracts récents, une « documentation » sur l'organisation du parti communiste local avec un relevé de cotisations versées.

Comme dans les autres cas semblables -arrestations pour suspicion de communisme- le préfet entend suivre une démarche réglementaire -internement administratif appuyé sur des décrets, y compris antérieurs à Vichy⁵- et, si possible, judiciaire, par application d'un décret du 26 septembre 1939 « *portant dissolution des organisations communistes* ». Ce « légalisme » est loin de satisfaire les occupants qui ordonnent l'incarcération de toutes les personnes arrêtées mais constatent que 6 d'entre elles sont vite libérées, toutes reconnues non communistes et aucune infraction n'ayant été relevée à leur encontre⁶. Fin avril, une note manuscrite, sans doute copie d'un ordre téléphoné, confirme leur volonté de maîtriser désormais la répression des « *menées communistes* ». Sont exigés :

« -liste nominale de tous les communistes arrêtés depuis le début de l'occupation

-liste nominale de ceux qui ont été relâchés

¹ Il s'agit du Dr Köchling, à Orléans, particulièrement en charge des tâches policières avant que la SS en prenne le contrôle en 1942.

² Courrier allemand du 11 avril 1941 et réponse du préfet du 17 avril 1941 - ADLC 1375 W 34

³ Id. - 9 le 12 avril par la gendarmerie de Romorantin et 13 le 18 avril par les occupants.

⁴ Id. - Malgré un « *interrogatoire serré* » et prolongé, il adopte un système de défense jugé « *puéril* » par le commissaire RG Leboutet : les tracts lui ont été « *laissés en garde par un individu totalement inconnu de lui* » ... Condamné à 8 mois de prison puis interné 6 mois, il est de nouveau arrêté, par les Allemands, en mai 1944 et déporté à Dachau où il décède en décembre 1944.

⁵ En particulier le décret du 18 novembre 1939 « relatif aux individus dangereux pour la sécurité publique »

⁶ Parmi les personnes arrêtées puis rapidement libérées figure Lucien Breitman, médecin socialiste, conseiller général de Mennetou, très connu à Romorantin.

-causes et date de l'internement

-causes et date de la libération

-à l'avenir aucun communiste ne devra être relâché sans l'autorisation écrite du Dr Köchling »¹

Dès lors, leurs exigences vont crescendo. Un courrier de ce chef de l'administration allemande à Orléans du 7 juin 1941 met nettement les choses au point avec le préfet : vous relâchez les communistes trop tôt, assène-t-il, ils vont passer pour des « martyrs », « Afin de réduire à l'avenir la propagande communiste à un minimum, sinon la supprimer complètement, il est absolument indispensable que lors de nouvelles distributions de tracts, tous les communistes connus soient arrêtés avec une vitesse éclair et interné pour une durée prolongée dans un camp de communistes qui serait installé ou existant déjà à Chateaubriant (Loire inférieure). » Le long courrier du préfet en réponse à cette mise en demeure ne fait que confirmer la résignation administrative française, assortie d'un soupçon de fierté nationale : nulle « carence de l'Administration française » dans la poursuite des communistes, plaide-t-il, mais au contraire « le désir d'intensifier la lutte » contre eux, faites-nous donc confiance pour les interner et, éventuellement, les libérer... Cette bonne volonté française ne convainc pas le chef allemand qui l'écarte d'une phrase : « il ne peut être donné suite à votre demande » ² ...

Une telle réponse ne pouvait que heurter un préfet attaché à la valeur, au moins symbolique, de sa fonction de serviteur d'un État souverain : il soumet alors au ministre secrétaire d'État de Vichy la question « de principe » qui tourmente sans doute les fonctionnaires pratiquant une collaboration de dévouement au Maréchal - « la véritable confusion de pouvoir » entre vainqueurs et vaincus, expression polie du dessaisissement de l'administration française, du rapport de soumission déjà évoqué. La réponse du représentant du ministre confirme que la question n'est plus que de pure forme : « la poursuite de l'action anti-communiste, renforcée depuis les derniers événements, doit être exécutée en étroite collaboration avec les autorités allemandes » et d'ailleurs, la « compétence » conservée par le préfet n'a plus d'objet puisqu'aucun communiste ne saurait être libéré... En épiloque de cette « question de principe », il faut signaler un aménagement consenti par le Commandement militaire allemand en France encore en charge des questions de police : « l'accord préalable » des occupants ne sera plus nécessaire pour la libération des internés administratifs reconnus innocents -mais même cette mesure, présentée comme une concession allemande, est assortie de conditions qui mettent l'administration française en devoir de se justifier³. Ajoutons enfin que cette « collaboration » policière coûte d'autant moins aux autorités françaises qu'elle concerne des communistes : sur une note d'avril 1941 (mais non datée), le Chef de cabinet du préfet suggère de demander aux occupants de libérer certains internés communistes de la « fournée » du 12 avril, « utiles à la culture » ou ouvriers d'une tannerie vendômoise : « On pourrait en coffrer d'autres pour remplacer », conclut-il4...

Le 20 juin 1941⁵, le commissaire Leboutet remet donc aux services allemands, à leur demande, la liste des 21 « dirigeants de l'ex-parti communiste résidant dans le département de

¹ Note manuscrite datée 23 avril 1941 non signée - Id.

² Les 2 courriers (traduit en Français pour l'Allemand) sont reproduits en Annexe - ADLC 1375 W 34

³ Circulaire du 5 novembre 1941 du préfet Ingrand, délégué du Ministère de l'Intérieur dans les territoires occupés - ADLC 1375 W 34

⁴ Les guillemets du mot *fournée* sont dans la note. ADLC 1375 W 34

⁵ Coïncidence de dates troublante : c'est le 22 juin 1941 que les Allemands déclenchent l'opération Barbarossa d'invasion de l'URSS...

Loir-et-Cher », chaque nom accompagné d'un court CV. Le surlendemain, 22 juin, les Allemands en arrêtent 14. Les 3 plus importants avant-guerre — Yves Jahan, Georges Vignals et Bernard Paumier¹ - avaient quitté le département². La nécessité à laquelle Leboutet a dû se plier se répètera, et ce, en dépit des instructions du préfet relayant les « démarches du gouvernement français » : les Allemands « ayant bien voulu l'admettre » -on notera la retenue de la rédaction-la police française n'exécutera « que des opérations décidées par elle » et dont elle conservera « le contrôle ». Le préfet ne semble d'ailleurs guère assuré de cette bonne volonté allemande puisqu'il conclut que « dans le cas où vous recevriez des ordres dérogeant à ce principe, vous voudriez (sic) bien m'en rendre compte immédiatement et préalablement à toute exécution »³. Ces velléités d'indépendance ne résisteront pas aux exigences des occupants, incapables d'obtenir par leurs seuls moyens des informations précises de localisation et d'identité de sympathisants ou de militants communistes ou gaullistes.

En octobre de la même année 1941, le « Chef des Services Administratifs de la Feldkommandantur d'Orléans » avait adressé au préfet un sévère courrier concernant la transmission immédiate de tous les tracts, aucun ne devant rester en possession des policiers ou gendarmes français : « J'ai ordonné expressément que les tracts devaient être acheminés directement, c'est-à-dire par la voie la plus rapide, par les postes de gendarmerie à la FeldKommandantur. J'ai ordonné en outre que les tracts devaient être envoyés en utilisant un formulaire qui vous a été adressé en annexe à l'ordonnance ci-dessus citée. » Même ton de maître à exécutant, pris en défaut de désobéissance à un ordre, pour asséner : vous n'avez pas obéi à mes ordres, votre police n'a pas fait son « devoir », désignez-moi les chefs de services responsables. Et d'ajouter des menaces sans précautions de langage : « je considère des retards de cette nature, surtout en matière de lutte contre le communisme, comme du sabotage et je me réserve de prendre vis-à-vis des coupables les sanctions qui s'imposent. ».

La réponse du préfet à ce courrier punitif résume à merveille les difficultés de l'administration française à admettre le rapport de soumission dans lequel la collaboration officielle l'a placée : « Les relations de courtoisie que vous avez instaurées avec mes services et moi-même me font un devoir de marquer ma surprise qu'un retard quelque regrettable qu'il soit dans l'acheminement d'un courrier puisse conduire à une accusation aussi grave que celle de sabotage portée dans votre lettre sur mon administration et moi-même qui, depuis de longs mois, luttons comme vous contre le communisme avec les résultats dont vous avez bien voulu souligner vous-même l'importance. »⁴

Il convient d'ailleurs de souligner que cette « *surprise* » paraissait d'autant plus douloureuse qu'en matière de répression du communisme, les Français, connaisseurs du terrain, étaient effectivement plus efficaces que les Allemands : en 1941, année au cours de laquelle les arrestations de communistes, ou supposés tels, ont été les plus nombreuses, deux tiers l'ont été

¹ Bernard Paumier était devenu avant la guerre permanent (il gérait la revue agricole du parti communiste, La Terre) et vivait dans la région parisienne ; passé dans la clandestinité, il lui est attribué la constitution d'une organisation communiste à Montargis. Yves Jahan, professeur au collège de Blois a été muté à Compiègne en avril 1941 et arrêté par les Allemands; communiste « notoire » et important avant la dissolution de septembre 1939, il semble avoir rompu (sincèrement selon le commissaire spécial) avec le parti (il adresse 2 lettres en ce sens à la préfecture, la seconde en mai 1940). Georges Vignals, relevé de ses fonctions aux Contributions indirectes, était un des orateurs du parti communiste, organisateur de meetings ; interné le 28 avril puis libéré le 26 mai 1941 ; sur le point d'être arrêté par les Allemands il s'enfuit le 22 juin 1941 pour la zone non occupée.

² Cette liste, pour autant qu'elle soit correcte, suggère une faible implantation communiste connue des RG en Loiret-Cher, 18 communes seulement (sur 297) étant alors, selon elle, citées comme pourvues d'une « cellule ».

³ Circulaire du préfet du 3 novembre 1941 - ADLC 1375 W 2

⁴ Cet échange de courriers est dans ADLC 1375 W 94 (le préfet est alors Paul Grimaud)

par leurs policiers¹. Si le Loir-et-Cher ne compte pas de section spécialisée dans la « *lutte contre les menées antinationales* », la région d'Orléans a constitué, au sein de la Brigade de police judiciaire, un groupe de 11 policiers, chargés de la répression anti-communiste et anti-terroriste. Le Commissaire de Police Mobile à la tête de ce détachement rend compte en mai 1941 de son enquête en Loir-et-Cher sur l'action communiste clandestine. Bien qu'il affirme connaître « *la plupart des militants et adhérents de l'ex-parti dissous* », il reconnaît son ignorance de « *l'appareil illégal de propagande* » et surestime sans doute son importance : avant l'invasion de l'URSS, cette propagande, on l'a déjà signalé, reste somme toute modeste -à base de tracts souvent ramassés par les gendarmes ou les policiers avant d'être lus- et essentiellement tournée contre Vichy.

L' « attentat » de Romorantin

Peu d'événements, au cours de l'occupation du Loir-et-Cher jusqu'au débarquement du 6 juin 1944, ont provoqué un émoi comparable à celui causé par le meurtre à Romorantin d'un sous-officier allemand dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1942. Les auteurs ont été surpris à répandre un tract des jeunesses communistes appelant les « *jeunes patriotes aux armes* », et on apprendra ensuite qu'ils étaient 5 ou 6, venant du sud du département à bicyclette. Les occupants procèdent alors -ou font procéder par la gendarmerie française- à une vague sans précédent de 67 arrestations -31 dans le Cher et 36 dans 9 communes du Loir-et-Cher². Le 5 mai, ils fusillent 10 otages désignés comme communistes -6 du Loir-et-Cher- et annoncent en même temps qu'ils en fusilleront 20 de plus si les coupables ne sont pas livrés avant le 12 mai.

Seuls les rapports des gendarmes et des policiers nous renseignent sur le choc de la répression qui s'ajoute à la peur diffuse dans un département présenté, rapport après rapport, comme « passif » et même « apathique ». « La majorité de la population réprouve l'odieux attentat » note le sous-lieutenant Dahuron qui commande la section de Romorantin de la gendarmerie. L'affiche que le préfet fait placarder dans le département évoque, elle, « l'unanimité » contre « de pareils actes de violence qui ne sauraient avoir pour auteurs des véritables patriotes français ». C'est aussi l'avis de l'évêque de Blois qui l'écrit au préfet : « je déplore avec vous l'attentat stupide... ». La certitude d'une victoire allemande alors évidente rend toute violence à l'égard des occupants incompréhensible aux yeux du plus grand nombre, d'autant que le bilan de cet épisode tragique est lourd : outre les 6 otages loir-et-chériens fusillés, une vingtaine de personnes sont déportées³.

Alors préfet du département, avant d'accéder à la préfecture régionale d'Orléans, Jacques-Félix Bussière peut mesurer ce à quoi conduit la collaboration-soumission avec un vainqueur sans guère d'égard pour le vaincu à l'échelon local. Disparue la « courtoisie » des occupants dont se félicitaient les responsables français. L'affiche préfectorale d'appel à aider la police -appel à la délation, donc- lui a été imposée par le Conseiller d'administration de la Kommandantur, en charge de la répression, la SS n'ayant pas encore réorganisé les polices sous sa direction. C'est lui qui a « retouché » le texte, autant dire en a contrôlé le contenu. « Je dois à la vérité de dire que les services de police placés sous mes ordres ont été l'objet de manœuvres d'intimidation extrêmement violentes », accuse le préfet, qui s'offusque de « la brutalité » avec laquelle le Commissaire aux Renseignements Généraux et lui-même ont été traités, le premier pour livrer

¹ 82 arrestations sont indiquées dans les divers rapports, 53 par des autorités françaises (police et gendarmerie), parfois à la demande des occupants auteurs d'une trentaine.

² Gièvres - Lanthenay - Pontlevoy - Romorantin - Selles-sur-Cher - Thenay - Thésée - Villefranche-sur-Cher - Vineuil

³ Cette déportation sera mortelle pour 16 d'entre elles.

de force des listes de personnes à arrêter, et lui-même, ramené au rang d'un simple fonctionnaire « n'ayant qu'à obéir aux ordres comme les autres » -comme cette autre autorité humiliée, le maire de Selles-sur-Cher « mis en demeure » de désigner lui aussi des otages.

Le préfet perçoit bien aussi la vanité et les dangers d'une enquête prolongée par les forces de l'ordre françaises, massivement déployées, de la police judiciaire d'Orléans aux Renseignements Généraux et aux brigades de gendarmerie. Vanité, puisque étrangers à la ville de Romorantin et peut-être même à sa région, plusieurs auteurs du meurtre ne pourraient être appréhendés que par des dénonciations précises ; or, constate-t-il, « la population ne paraît pas coopérer de bon cœur », les quelques lettres anonymes ne relèvent que de la vengeance et les nombreuses pistes explorées par la PJ restent sans issue¹. Danger aussi pour les autorités françaises de s'afficher responsables d'une enquête concernant un meurtre de soldat allemand et de déconsidérer ainsi une collaboration déjà rejetée par la population : mieux valait « laisser aux Allemands la responsabilité entière de leurs actes », conclut le préfet à l'issue d'une réunion de tous les acteurs français de l'enquête. Il tient aussi à indiquer au maire de Villefranche que les personnes ont été arrêtées « sur l'initiative seule des autorités d'occupation », et, à l'épouse d'un otage arrêté par des gendarmes français, que ceux-ci ont été « contraints d'obéir aux ordres formels des autorités d'occupation ».

Il reste que toutes les victimes frappées par les Allemands sont, à l'origine, d'abord déjà condamnées et emprisonnées par les Français, ou désignées, certes de force, par le Commissaire aux Renseignements Généraux. C'est bien la police française qui a arrêté en 1941 les 6 otages fusillés, pour « activité communiste ou anarchiste », et la Cour Spéciale créée par Vichy qui les a condamnés à plusieurs années de prison. Quant à la vingtaine d'otages arrêtés début mai 1942 et maintenus en détention, ils n'ont pu être identifiés comme sympathisants ou militants communistes -même à tort- que par les RG français, les Allemands n'étant guère en capacité d'une telle tâche, sauf dénonciations. Même si le Commissaire indique pour certains d'entre eux qu'ils ne sont pas ou plus communistes, même si le préfet témoigne de son « attitude très hostile et très crâne » face à la « brutalité » allemande, et affirme qu'il n'a livré que des noms « de personnes déjà arrêtées », c'est bien le travail de son service qui a servi de base aux occupants.

Est-ce pour combattre tout doute quant à l'engagement des autorités françaises dans la défense des otages, ou pour se prémunir de toute accusation de complicité avec les occupants dans la répression, ou tout simplement par engagement personnel ? Les trois peut-être : Bussière fait preuve à la fois de volonté et d'humanité dans la défense des otages arrêtés et dans le soutien aux familles des fusillés. Plus remarquable encore, il ne tient aucun compte du fait que des jeunes communistes sont à l'origine de l'événement, quand le régime qu'il sert fait du communisme un ennemi de l'État français. Dès le 1er mai, il barre le mot « attentat » sur l'ordre de mission aux forces de l'ordre et le remplace par « meurtre » -le 5 mai, il utilise même le mot « incident ». Le 6 mai, il explique au « Chef du Gouvernement » pourquoi le mot « attentat » lui semble impropre :

« ...En réalité il ne s'agissait pas d'un attentat, mais de jeunes gens qui, surpris en flagrant délit de diffusion de tracts communistes avaient riposté par des coups de feu aux coups de feu tirés par les Feldgendarmes allemands.

Il me paraît important de faire une différence entre un assassinat prémédité et un meurtre accidentellement commis dans le déroulement d'une action au cours de laquelle les délinquants n'ont obéi qu'à un réflexe de défense. »

¹ Rapport du Commissaire Rousselet, de la 5^{ème} Brigade Régionale de Police Judiciaire - ADLC 1375 W 59

Avec « agression », le mot « attentat » est utilisé dans la plupart des rapports de gendarmes : dans l'interprétation de Bussière, c'est devenu une « riposte », un « réflexe de défense » de jeunes « délinquants » -et non de « communistes » ou de « terroristes ». La supplique qu'il adresse à la Kommandantur d'Orléans, pour éviter que 20 nouvelles exécutions s'ajoutent aux 10 du 5 mai, reprend la même justification sous une forme évidemment moins arrangeante : l' « attentat » de Romorantin n'est pas « un assassinat prémédité », et les auteurs ne sont que des « délinquants ».

Les courriers des épouses des otages témoignent de leur reconnaissance pour les efforts en faveur de leur libération et il ne semble pas s'agir d'un exercice de pure convenance. « Ces pauvres femmes, écrit le maire de Thenay, sont très touchées de l'accueil que vous leur avez réservé ». De fait, Bussière semble réellement affecté et insiste sur son engagement personnel, qu'il poursuit quand il devient Préfet Régional. « Je suis très touchée... », « je vous exprime ma reconnaissance... », « puisse votre patiente persistance... », « j'ai l'honneur de vous remercier de tant de bonté... », « je vous remercie profondément de toutes les démarches... », « croyez, monsieur le préfet à ma très grande reconnaissance... », « croyez Monsieur que je ne vous tiens aucune rigueur au contraire je vous en suis très reconnaissante... », « la bienveillance que vous avez pour moi me réconforte... » : les courriers des épouses des déportés et d'un otage fusillé témoignent que dans cette circonstance au moins, le préfet et ce qu'il représente ont su recueillir la sympathie des victimes, et minimiser voire annuler toute responsabilité française, n'importent les engagements politiques connus.

Tous ces efforts préfectoraux se sont pourtant montrés en grande partie vains en ce qui concerne les demandes de libération. Sur les 42 arrestations opérées en mai, 22 n'ont certes pas été suivies d'incarcérations prolongées : 16 libérations entre le 4 et le 16 mai, 6 en juillet-août. Mais les 20 autres ont été suivies de déportation. Ce n'est pas faute, on l'a vu, d'interventions renouvelées -à la limite parfois de l'humiliation, comme dans ce courrier du 11 mai 1942 dans lequel, après avoir exposé « tous les moyens humainement possibles mis en œuvre pour établir les culpabilités », le préfet en vient à une supplique peu commune à ce niveau : « De toutes mes forces, je viens vous adresser un nouveau et suprême appel afin d'obtenir une atténuation à la rigueur des représailles annoncées... » qu'il conclut par une « instante prière » aux « Hautes autorités militaires Allemandes ». Les 20 exécutions promises n'ont certes pas eu lieu mais le Dr Köechling, responsable administratif de la Kommandantur a refusé aux familles des fusillés du 5 mai le simple transfert des corps, et les déportations ont été maintenues.

En fin de compte, les efforts des autorités françaises tant départementales que de Vichy et sa représentation parisienne ont cette fois encore échoué devant la brutalité, teintée de cynisme, des militaires de la Kommandantur puis des policiers de la Sipo-SD, qui n'acceptent aucune communication avec les familles sans nouvelles : en septembre 1942, la libération des otages est annoncée imminente, mais c'est un leurre ; en mars 1943, Bussière, devenu préfet régional, intervient de nouveau de « façon pressante » auprès du Kommandeur SS, qui invoque une « erreur d'un service » et promet au moins une correspondance -les familles sont sans nouvelles depuis début mai 1942 ! Mais en décembre 1943, il est indiqué que les otages sont détenus dans un camp où toute correspondance est proscrite... En réalité, tous ou presque furent dirigés vers des camps où ils moururent et dont les policiers allemands voulaient taire le nom.

La répression menée par les uns et les autres frappe par vagues plus d'une centaine de personnes en Loir-et-Cher jusqu'à l'été 44 -136 identifiées « *communistes* », même si toutes, selon le Commissaire lui-même, ne le sont pas ou plus. Deux tiers des arrestations sont opérées en 1941, principalement par la police française. L'activisme propagandiste est encore ralenti par celles de mai-juin 1942 ordonnées par les Allemands, consécutives à « *l'attentat* » de Romorantin : la diffusion des tracts et journaux communistes marque nettement le pas ou ne revêt en tout cas

pas de caractère massif sauf en trois circonstances, à Blois et à Vendôme les 14,18 et 20 septembre 1942 -mais avec la précision que les tracts répandus ces nuits-là sont, pour la plupart, ramassés rapidement par les policiers.

Fin août 1942, le commissaire Leboutet fait le point sur le mouvement communiste en Loiret-Cher pour l'Intendant de police nouvellement nommé à Orléans : « Les arrestations, les internements administratifs par l'autorité française, comme les mesures prises successivement par les autorités occupantes, ont peu à peu tari le nombre des communistes actifs dans ma circonscription. » Ajoutons que la prise d'otages par les Allemands en a poussé quelques-uns à quitter le département pour la zone non occupée. On ne saurait mieux constater le commun souci des autorités allemandes et françaises : « tarir » l'influence communiste, avec, côté français, l'avantage de la connaissance du terrain qui permet de dresser des listes se voulant exhaustives. Outre celles des personnes déjà condamnées ou internées tant par les Allemands que par les Français, le Commissaire fournit les listes :

- -des cadres et des animateurs avant la dissolution de septembre 1939
- -des personnes connues avant-guerre comme sympathisantes
- -des « militants actuels ».

La dernière catégorie était sans doute la plus approximative car, ainsi que le constate le Commissaire de la Brigade mobile d'Orléans, les militants connus d'avant-guerre ne se manifestent prudemment pas et les jeunes sont inconnus des services de police. L'efficacité de la double répression et la peur qu'elle provoque pèsent aussi sans doute sur l'engagement de nouveaux militants : le « tarissement » du mouvement communiste en Loir-et-Cher noté par le commissaire Leboutet semble alors réel, d'autant que les actes de résistance notés dans le sud du département -en particulier la vallée du Cher- peuvent être l'œuvre de militants des départements voisins.

Le meurtre, le 29 janvier 1943, d'une sentinelle allemande à l'entrée de Blois réveille le souvenir douloureux des exécutions et arrestations, 9 mois plus tôt à Romorantin. Mais la réaction des « *autorités occupantes* » est, cette fois, plus modérée. Une affiche du feldkommandant, avançant le couvre-feu à 21 heures et interdisant tout spectacle, « *suscite* » certes une « *certaine émotion parmi la population* » qui « *réprouve unanimement l'agression* », mais, conséquence des « accords » Oberg-Bousquet, aucune arrestation d'otages n'est effectuée¹. Comme à Romorantin, le commissaire des Renseignements Généraux² s'est vu demandé une liste d'otages mais sans brutalité -il écrit qu'il a été « *pressenti* » ; il a poliment refusé et on en est resté là. Cet « *assassinat* », selon le terme du feldkommandant -qui n'emploie pas le mot « attentat » - sera élucidé quelques mois plus tard, en marge d'une affaire bien plus tragique, qui dépasse le seul Loir-et-Cher.

¹ Les « accords » Oberg-Bousquet sont en réalité un échange de courriers, entre le Secrétaire Général à la police et le général SS, qui organise le rôle de la police française -en réalité au profit des Allemands (voir Jean-Marc Berlière, « Police des temps noirs », « les accords Oberg-Bousquet », pages 50 à 99 - Perrin ed.

² C'est désormais le commissaire Lebas

Les « affaires » Jenot et Souquière

Fin mars 1943, « sur dénonciation de son employeur », un nommé Laurent Robert est arrêté en gare d'Orléans. La prise est d'importance puisqu'il s'agit en réalité de Maurice Jenot, « commissaire politique de l'inter-région 23 (Indre-et-Loire / Loir-et-Cher / Loiret / Cher / Nièvre) ». La découverte chez sa belle-sœur, à Tours, d'une « importante documentation » sur l'organisation « communo-terroriste » de toute une région entraîne une série de perquisitions, la saisie de stocks d'armes et de matériel de propagande et plus d'une centaine d'arrestations de l'Indre-et-Loire à la Nièvre -19 dans le Loir-et-Cher¹. Aveux et dénonciations, arrachés au cours d'interrogatoires par la PJ d'Orléans, permettent en particulier aux policiers français de désigner les auteurs du meurtre blésois, un jeune maçon de Lanthenay, responsable militaire FTP récent d'Indre-et-Loire et son homologue pour le Loir-et-Cher, accompagnés cette nuit-là par le chef du secteur Indre-et-Loire/Loir-et-Cher, domicilié alors à Seur avec son épouse, elle aussi arrêtée, et un jeune menuisier de Romorantin.²

Instruite par les autorités administratives et judiciaires françaises, l'affaire doit déboucher normalement sur des internements et des procès à venir en Cour Spéciale. Mais la volonté allemande, une fois de plus, s'impose alors : la Sipo d'Orléans décide de « prendre en main l'affaire », ainsi que l'indique à grand regret Bussière, devenu préfet régional, au délégué général du gouvernement de Vichy à Paris. Le 30 septembre 1943, le tribunal militaire d'Orléans condamne à mort les 17 hommes jugés, la femme, épouse du « chef de secteur », étant frappée d'une peine de 10 ans de travaux forcés. Comme en mai-juin 1942, Bussière intervient pour plaider la clémence en particulier pour les plus jeunes des condamnés, et comme en juin 1942, les Allemands restent insensibles -et, cette fois, la mort attendait les condamnés, exécutés le 8 octobre 1943 -parmi lesquels, 2 Loir-et-Chériens³. Il reste que, quels que soient les efforts, réels, du préfet régional pour les sauver, les militants arrêtés à la suite de Maurice Jenot l'avaient été par des policiers français, qui démontraient là encore leur efficacité dans la répression des actions communistes -et leur nécessaire soumission aux autorités occupantes.

En avril 1944, un an après Jenot,, un autre dirigeant clandestin était arrêté -par la Sipo d'Orléans. André Souquière, soumis lui aussi à un « long interrogatoire » dont on peut pressentir la brutalité, se révéla être l'un des trois membres du « triangle de direction » du parti communiste dans la région orléanaise, formée des départements du Loiret, du Loir-et-Cher, du Cher et de la Nièvre. A son domicile fut mise à jour une documentation abondante détaillant non seulement l'organisation régionale et départementale du parti clandestin mais aussi celles des « organisations annexes » qu'il contrôlait totalement ou partiellement — « femmes communistes », « jeunesses communistes », « Front National », « Francs-Tireurs Partisans », « Mouvement Ouvrier International », « syndicats illégaux de la CGT reconstituée », « cellules » dans les camps d'internement et les prisons. « Instructeur-adjoint », n° 2 par conséquent dans le triangle, Souquière connaissait évidemment les noms de nombreux résistants communistes : le rapport du Commissaire Divisionnaire de la Police de Sûreté d'Orléans indique qu'il resta muet

¹ Arrestations opérées à Blois, Romorantin, Chitenay, Millançay, Saint-Claude-de-Diray, Seur, Vineuil - ADLC 1375 W 71

² L'ensemble du dossier Jenot est dans ADLC - 1375 W 81 - 1375 W 71 - 1 J 104 (versement de l'abbé Guillaume)

³ Fernand Rivière (dit « Claude ») et Jean Roblin (dit »Alfred »). Henriette Rivière (« Paule »), condamnée à 10 ans de travaux forcés fut transférée au camp de Ravensbrück où elle mourut de la dysenterie le 15 février 1945 (notice dans le « Maitron »)

sur ce sujet. Par contre, il fournit des renseignements sur le fonctionnement des différentes structures que les papiers découverts chez lui détaillaient.

Effectifs communistes en Loir-et-Cher

(d'après les papiers saisis en avril 1944 au domicile d'André Souquière, « instructeur-adjoint » de l'interrégion d'Orléans)

	Hommes	Femmes	Jeunes	FTP
Décembre 1942	155	11	19	22
Septembre 1943	341	35	46	88
Février 1944	366	23	34	120

Comme l'indique le tableau, le « tarissement » évoqué en Loir-et-Cher fin août 1942 par les Renseignements Généraux est peut-être confirmé par les nombres notés en décembre par les responsables communistes eux-mêmes, alors que l'année 43 marque un renouveau, confirmé début 1944. Dès avril 44, le rapport du responsable régional saisi chez Souquière note d'ailleurs que « R6 [le Loir-et-Cher] possède un important groupe de combat » -sans autres précisions- qui s'apprête à passer aux FTP. Jusqu'au printemps 44, l'implantation communiste, comme celle des FTP, reste cependant, selon les données mêmes des responsables, modeste en Loir-et-Cher avant son développement notable au cours de l'été qui suit le débarquement. Le Front National connaît, lui, une forte progression : les mêmes sources le créditent de 1260 membres fin février 1944 -c'est le nombre le plus élevé de la région, supérieur à celui du Cher, pourtant doté d'un « puissant effectif » militant. Cependant, si le mouvement est bien dirigé par des communistes - en Loir-et-Cher, par Lucien Jardel- il semble être peu dépendant du contrôle du triangle dirigeant l'inter-région : le rapport dénonce une « aide peu efficace sinon nulle » dans l'organisation des jeunes du Front Uni de la Jeunesse Patriotique (FUJP), lequel « laisse sérieusement à désirer ».1

Ces riches éléments de connaissance du mouvement communiste en Loir-et-Cher début 1944, sont repris dans un rapport du Commissaire divisionnaire chef du service régional de police de sûreté. Mais, établi à la mi-mai et communiqué en copie au préfet du Loir-et-Cher début juin 1944, ce document arrive bien tard pour que police et gendarmerie françaises aient la possibilité -et le désir- d'en tirer profit : le commissaire Lebas chef du service des Renseignements Généraux est arrêté par la Sipo-SD le 8 juin et il n'y a plus à Blois qu'un « préfet délégué » depuis que René Aucourt a quitté le département². Au bout du compte, le parti communiste, peu représenté dans un département rural, surveillé et réprimé efficacement par la police française et par celle des occupants, sort de la tourmente puissamment renforcé et surtout solidement quoique minoritairement implanté. À la différence des autres mouvements politiques loir-et-chériens, que l'effondrement de 40 a laissé exsangues, il a su amalgamer au petit nombre de militants déterminés d'avant-guerre beaucoup des combattants de la période libératoire, au cours du printemps et de l'été 44, grâce à une organisation stricte de responsables permanents, dépêchés d'autres régions, tant pour les FTP, tel Lucien Lamarine, que pour le parti lui-même avec Emile Dufois (« Jacques François »).

¹ Tous ces renseignements proviennent de la saisie opérée chez André Souquière - ADLC 1375 W 95

² Il s'agit d'André Allezaix

Répression des personnes suspectées de communisme en Loir-et-Cher

(dont par les autorités allemandes)

Il faut prendre les données qui suivent avec réserve : établies à partir des seules archives administratives, policières et de gendarmerie, dans la zone occupée (la quasi-totalité du département), elles comportent les erreurs, omissions ou approximations habituelles : dates différentes d'une source à une autre, orthographes parfois approximatives, confusion de personnes, circonstances des répressions mal connues ou ignorées quand elles sont opérées par les Allemands -le préfet se plaint plusieurs fois de ne pas être informé. D'autre part, la qualification de « communiste » manque à cette époque de rigueur, surtout quand elle est une accusation allemande. Le Commissaire aux Renseignements Généraux est plus réservé dans ses rapports d'occupation -et explicite dans l'attestation de février 1955 déjà signalée en faveur d'une résistante : distribuer des tracts communistes pouvait être le fait de « patriotes qui en réalité ne faisaient que combattre l'ennemi » et n'étaient pas pour autant « d'obédience communiste ».

	1940	1941	1942	1943	1944
arrestations	1	82 (28)	23 (8)	28 (6)	5 (4)
exécutions	-	-	8	3	1
Déportations*		18	3	9	2

^{*}dates d'arrestation (la date de la déportation ne figure pas toujours dans les listes)

(21 personnes au moins sont décédées en déportation)